



# INFO COULOMMES

Novembre 2021

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie principale du 11 novembre avec les villages de Jouy-Lès-Reims, Pargny-Lès-Reims et Vrigny se déroulera au Monument aux Morts de Vrigny à 10h00, elle sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes de Vrigny.

-----

Pour notre village, la cérémonie aura lieu à 11h45 devant le Monument aux Morts.

Nous nous retrouverons ensuite dans la cour de l'école pour partager le verre de l'amitié.

A cette occasion, Madame Nicole SOMBART remettra son livre aux personnes présentes : « Souvenir du centenaire de la Grande Guerre ». Il relate l'histoire de Coulommès avant, pendant et après la Grande guerre et les manifestations que notre village a organisées :

- Le 11 novembre 2014 (commémoration de la déclaration de guerre),
- Le 30 juin 2018 (commémoration de la bataille de la côte 240 et retour de la borne Vauthier à son emplacement d'origine),
- Le 11 novembre 2018 (commémoration de l'armistice).

Les personnes absentes ce jour pourront le demander en mairie aux heures d'ouverture habituelles (1 ouvrage par foyer).

## ENQUETE PUBLIQUE

### CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Une enquête publique se déroulera le 6 novembre 2021 de 15H00 à 18H00 dans notre ancienne école.

Tournez la page s'il vous plaît...



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS**

Une enquête publique est ouverte du samedi 16 octobre 2021, à partir de 10h00, au jeudi 18 novembre 2021 inclus, jusqu'à 19h00, par arrêté préfectoral n° 2021 EP-146-IC du 17 septembre 2021 sur la demande de permis de construire déposée par la Société ENGIE GREEN, dont le siège social est situé à : Le Monolithe, 59 rue Denuzière, CS 30018, 69285 LYON Cedex 02, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Pargny-lès-Reims.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 mai 2021, sera déposée aux mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit du samedi 16 octobre 2021, à partir de 10h00, au jeudi 18 novembre 2021 inclus, jusqu'à 19h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Pargny-lès-Reims (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, aux mairies de Pargny-lès-Reims (siège de l'enquête) et de Coulommès-la-Montagne, à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2021-EP-146-IC du 17 septembre 2021 ;
- par voie électronique à : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la DDT au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 18 novembre à 19h00.

Madame Brigitte Noël, désignée en qualité de commissaire enquêteur, siègera à la mairie de Pargny-lès-Reims, afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le samedi 16 octobre, de 10h00 à 13h00,
- le jeudi 18 novembre de 16h00 à 19h00.

Et à la mairie de Coulommès-la-Montagne :

- le samedi 6 novembre, de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou en mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société ENGIE GREEN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Olivier MILLION par courriel : [olivier.million@engie.com](mailto:olivier.million@engie.com) ou par voie postale à la Société ENGIE GREEN - Le Monolithe, 59 rue Denuzière, CS 30018, 69285 LYON Cedex 02 ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail ([ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)), soit par voie postale (DDT 51- Service eau, environnement et préservation des ressources - Cellule procédures environnementales - ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex).

Châlons-en-Champagne, le 20 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation

L'adjoint au chef de service

Signé: Flavien VAILLE